

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage - échelle 1/2000°  
Plan du bourg

Vu pour être annexé à la délibération du 30 juin 2015 arrêtant le projet de révision du P.O.S. par élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme - P.L.U.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :  
**LE MAIRE**  
**CLAUDINE ROUSSEAU**

Prescription du PLU : 13 mai 2014  
Révision du POS le : 1er avril 1986  
Approbation du POS le : 06 décembre 1977

Dossier d'élaboration du PLU réalisé par :



2 rue de la Gare  
51020 CHAMIGNY « BARRÈSE »  
Tél : 03.25.40.00.90 Fax : 03.25.40.00.89  
Email : perspectives@perspectivesurbanisme.com

Source fond de plan : Commune de Loivre

## LEGENDE

- Limite de zone
- ① Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- ② Elément paysager identifié au titre de l'article L.123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme
- ▨ Zones à dominante humide

## Définition des zones

- UA** Zone urbaine ancienne à vocation mixte  
Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
- UB** Zone urbaine récente à vocation mixte  
Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
- UBa** Zone urbaine d'habitat (lotissement en cours)
- UC** Zone urbaine correspondant aux emprises des silos
- UY** Zone urbaine à vocation d'activités
- 1AU** Zone d'urbanisation future  
Les constructions y sont autorisées lors d'une opération d'aménagement d'ensemble si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
- 1AUa** Secteur où les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone
- 1AUe** Secteur dédié à la réalisation d'équipements où les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone
- A** Zone agricole
- Aa** Secteur inconstructible de la zone agricole
- Ah** Secteur habité en zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- Nh** Secteur habité en zone naturelle
- Ny** Secteur d'activité économique en zone naturelle

## Éléments du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III, 2° du Code de l'Urbanisme

- ① Espace vert privé
- ② Espace vert public "Le champ vert"
- ③ Espace boisé et zone humide

## EMPLACEMENTS RESERVES

| N° DE LA RESERVE | DESIGNATION                                    | BENEFICIAIRE |
|------------------|--|--------------|
| 1                | Appartement de caractère                       | Commune      |
| 2                | Équipement de caractère d'aménagement paysager | Commune      |

